Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Juin 1999 - Numéro 13

Le mot du maire

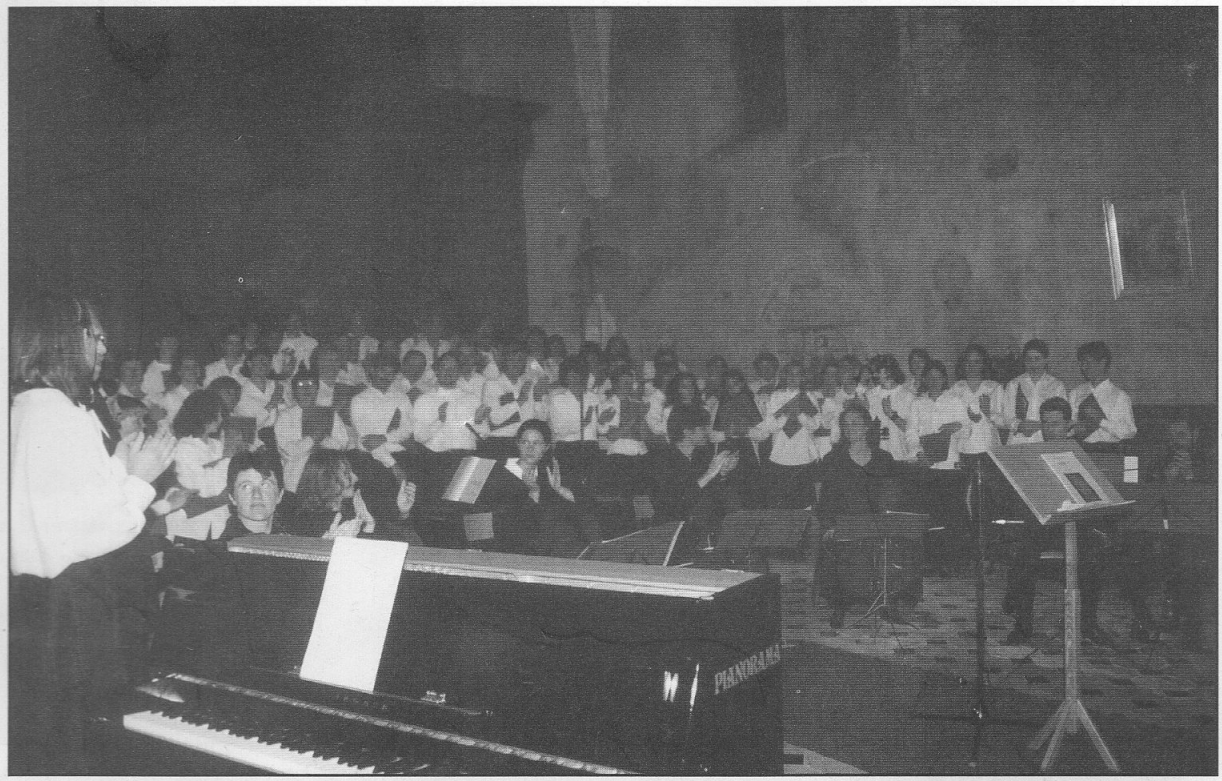
À l'heure où l'Europe s'interroge sur son élargissement, son éventuelle défense commune, son organisation, les habitants sont appelés à voter pour le renouvellement des députés au Parlement. Depuis plusieurs années, et le mouvement s'accélère, cette Union européenne joue un rôle de plus en plus important dans notre vie quotidienne : l'Euro a fait son apparition sur les relevés bancaires, sur les tickets de caisse ; les bons fromages au lait cru sont menacés, les normes de santé publique modifiées. Il n'est pas anodin, ce bulletin de vote que nous avons glissé dans l'urne le 13 juin !

Au niveau des communes, des changements à venir vont aussi bousculer nos habitudes. L'exemple le plus récent auquel la commune est confrontée est l'obligation de fermer la décharge publique en 2002. La commission *environnement* a été chargée d'étudier la question et de faire des propositions au Conseil municipal. Les politiques française et européenne en matière de déchets se résument à deux idées très simples : arrêter de polluer la planète et trier les déchets pour les valoriser. Dans l'absolu, qui n'est pas d'accord avec cela ? Mais dans la pratique ? Aurez-vous le sourire lorsque vous ferez quelques kilomètres pour déposer vos déchets verts et vos gravats à la déchetterie de Saint-Pierre ? Pas évident ! Mais on en reparlera.

Pour le moment, il est plutôt question d'examens, de congés, de repos après onze mois durant lesquels nous n'avons pas ménagé notre peine. Alors, j'aimerais vous souhaiter d'excellentes vacances et vous recommander la plus grande prudence lorsque vous prendrez la route.

Le maire : Jean-André Morin

72 choristes & 9 instrumentistes : les Envahiss'notes & À travers chant lors du concert du 1er mai



– Le mot du maire 1
– L'avenir de l'Europe 2
– Compte rendu du Conseil municipal 3
– Présence du passé 4
– Les acteurs du village 9
– Vie des associations 10
– Tribune libre 12
– Cela s'est passé à l'école 13
– Ça s'est passé un dimanche 14
– Fait divers d'autrefois 15
– Nos joies nos peines 15
– Bloc notes 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : Annie & Cyril Union, Mme Fontrel & anonymes

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage : Imprimerie des roches 01 64 29 12 26

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)

L'avenir de l'Europe imaginé en 1906 : extrait de *l'Action républicaine* du 19 janvier 1906

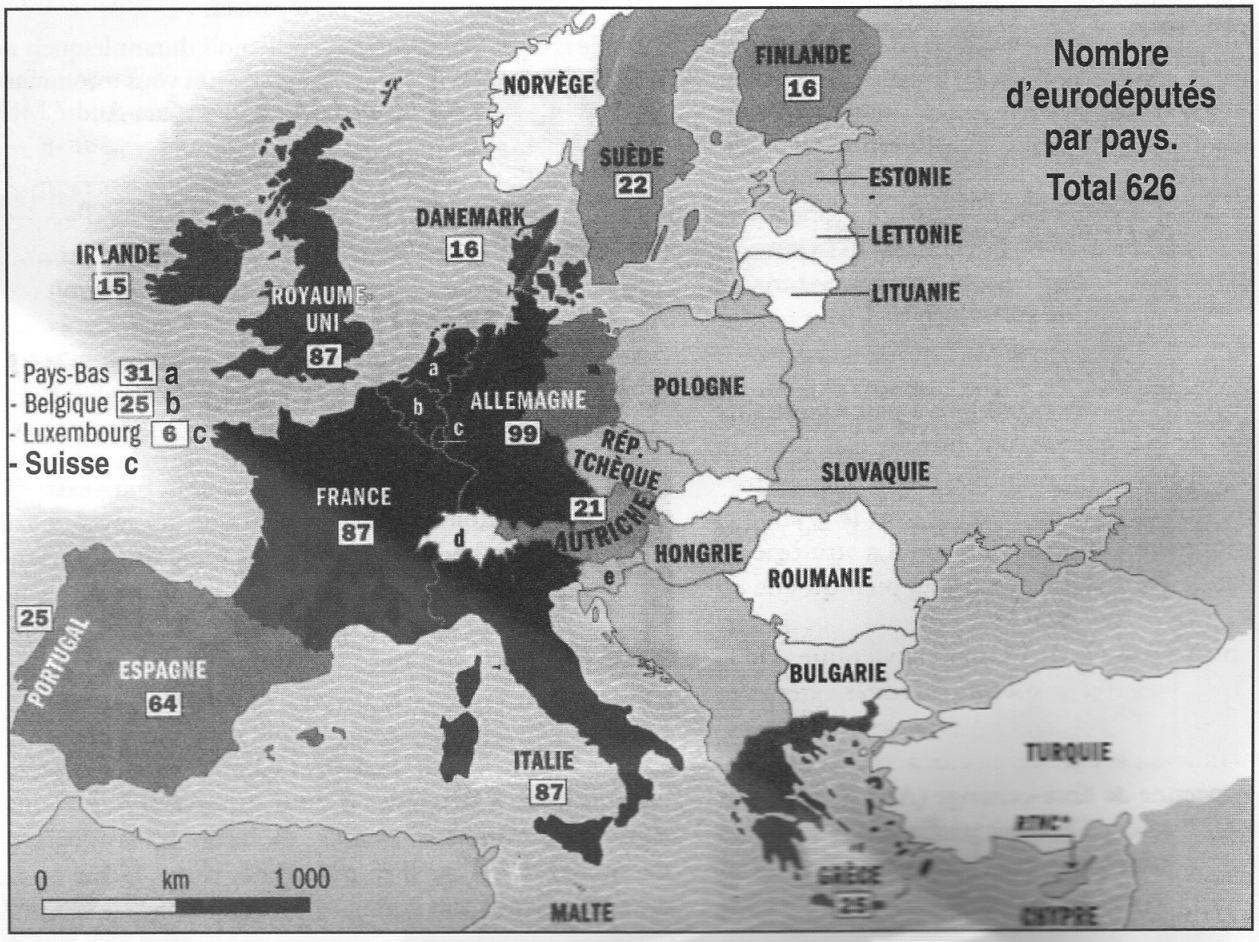
Canton de la Chapelle-la-Reine.

Une histoire comique vient de se dérouler au sein de l'assemblée municipale d'un village très voisin.

L'instituteur avait proposé à M. le Maire de la localité d'acheter une carte d'Europe pour l'école. M. le Maire soumit la question aux conseillers municipaux pour délibérer et, éventuellement, prendre une décision au sujet de l'acquisition de ce nouveau meuble.

Après de longs débats, un de ces messieurs se leva pour émettre son avis : "Messieurs, dit-il, je ne vois pas la nécessité de cette dépense. Qui sait si jamais un de nos enfants mettra le pied en Europe ?"

Ce motif a été appuyé par plusieurs de ses collègues et la proposition de M. l'instituteur a échoué.



Vie publique

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 1999

Présents : Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Jean-Paul Clément, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Bernard Darré : conseillers municipaux.

Absente : Martine Clostre donne pouvoir à André Orts.

Secrétaire : Éliane Surget.

Délibérations

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 avril 1999 est approuvé à l'unanimité.

Écoulement des eaux – Propriété de M. Magnes

M. Magnes expose au Conseil municipal son problème d'inondation dû aux eaux pluviales qui s'écoulent sur le chemin d'exploitation longeant sa propriété. Ces eaux pluviales proviennent du rocher Saint-Étienne et des propriétés de MM. Magnes et Pascal.

Bien que les travaux réalisés par la commune (bordurage du CD 63 et maîtrise du flux provenant du stade) soient reconnus efficaces, M. Magnes, constatant que les eaux de pluie inondent toujours sa cour et menacent le mur de clôture, demande un complément de prestations à la municipalité pour éliminer toutes les conséquences désagréables.

M. le Maire, mandaté lors du Conseil du 26 avril 1999 pour mettre sur pied la participation active de M. Magnes concernant ses propres eaux pluviales, a reçu une fin de non recevoir et propose l'intervention d'un expert afin de déterminer la (ou les) solution adéquate.

M. Magnes s'engage à participer à 50 % de la dépense d'expertise.

Budget : décision modificative numéro 1

Le Conseil vote à l'unanimité les modifications suivantes :

Section fonctionnement

en recette

- 21 630 F	dépenses imprévues

en dépense

650 F	contributions au syndicat des transports de Nemours
7 000 F	virement vers investissement
2 250 F	contribution au fonctionnement défense hospitalière
800 F	contribution au SIEP 1999
10 930 F	contrat vérification sécurité installation électrique AIF

Section investissement

en recette

7 000 F	virement reçu du fonctionnement

en dépense

7 000 F	dettes assimilées : remboursement caution

Délibérations diverses

Le Conseil municipal accorde une subvention de 2 000 F au foyer socio-éducatif du collège de la Chapelle-la-Reine pour participation aux dépenses de voyage.

Le Conseil municipal poursuit la restauration des registres paroissiaux avec la société *la Reliure du Limousin* et sollicite auprès des Archives départementales le versement de la subvention pour le registre 1752-1765 cote GG4.

Montant du devis de restauration 17 766,43 F ttc.

Sécurité électrique dans les bâtiments publics

Le décret du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques et ses arrêtés d'application fixent la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications.

M. Block, responsable d'agence du bureau de contrôle AIF, a établi à la demande du maire et après visite des bâtiments, le devis de vérifications à effectuer dans le cadre du règlement de sécurité :

- Protection des travailleurs (visite annuelle)
  - extension foyer 1 811,00 F ht
  - mairie 2 173,20 F ht
  - école maternelle 2 173,20 F ht
  - dépôt de 150 m² 1 448,80 F ht
  - Total 7 606,20 F ht
- Établissement recevant du public (visite triennale)
  - salle polyvalente 1 448,80 F ht
- Coût total première visite : 10 920,33 F ttc

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de contrat de vérification avec le bureau de contrôle AIF.

Enquête publique sur le système d'assainissement de l'agglomération d'Ury

Cet avis du Conseil municipal est transmis au commissaire enquêteur, aux maires d'Ury, de Recloses et d'Achères-la-Forêt et pour information à la Saur.

L'implantation de la station sur le site du *Buisson-au-Coq* induit trop de risques de pollution sur le captage d'eau potable de Villiers. Tous les constats relevés dans la notice d'impact sont corroborés par les avis de l'hydrologue agréé et concernent les trois points suivants :

– choix du site ;
– contexte hydrogéologique ;
– équipement et exploitation de la station.

Le détail technique de ces trois points n'est pas publié dans ces colonnes mais est disponible en mairie.

Voirie contrat triennal

Les accès garage des riverains de la rue de la Garenne sont tous réalisés, seuls manquent quelques accès portillons.

La nouvelle estimation prend en compte la demande du Conseil. M. Pommier, DDE, conseille de stabiliser les trottoirs en grave calcaire 0/30 par un enduit bi-couche silico calcaire (mignote).

Cette solution permet d'équiper environ 200 mètres de trottoirs de part et d'autre de la chaussée.

Le Conseil municipal accepte ce projet et demande aux services du Conseil général de prendre en compte le changement de programme dans le contrat triennal.

Décharge municipale

Face à la multiplication des dépôts de matériaux non autorisés, à la dégradation des installations et à la fréquentation par des personnes extérieures ou ayant illégalement un double des clés, le Conseil municipal charge la commission *Environnement* de lui présenter un projet d'aménagement et de règlement de ladite décharge. Nous rappelons que la décharge est officiellement ouverte le samedi matin.

Informations

Élections européennes. Le Conseil a établi la liste des membres et les horaires de présence du bureau aux élections du 13 juin 1999 de 8 à 22 heures.

Rapport d'analyse d'eau : prélèvement à la station de pompage le 7 avril. Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés.

Le tournoi de football est maintenu au 12 juin. Il se déroulera entre 4 équipes avec la participation d'enfants pendant l'heure de déjeuner.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vie du village

Présence du passé : un siècle d'action communale (7e époque 1945-1959)

Après la réélection du maire, Charles Rapine, et l'élection de son adjoint, Paul Verger, quelques jours après la fin de la guerre, le Conseil municipal se met au travail et l'on perçoit à travers les délibérations, les difficultés de l'époque.

Ainsi, la motion votée le 2 novembre 1945 :

"Considérant que les moyens de transport des voyageurs desservant actuellement le canton de la Chapelle-la-Reine, un autobus faisant une fois par jour l'aller et le retour Malesherbes/Fontainebleau est tout à fait insuffisant ;

Considérant que la circulation automobile actuellement subordonnée à la délivrance de permis de circuler et de bons d'essence est presque impossible ;

Considérant que la ligne de chemin de fer Moret/Malesherbes, uniquement réservée au trafic de marchandises pourrait faire également le transport voyageur, tenant compte des demandes de nombreuses personnes qui n'ont aucun moyen de transport, demande à M. le Préfet de bien vouloir faire le nécessaire auprès de la SNCF pour qu'un trafic de voyageurs sur la ligne Moret/Malesherbes par trains de voyageurs ou par trains mixtes soit de nouveau le plus tôt possible, rétabli".

Et puis le 3 décembre 1945, le maire *"expose au Conseil la grande joie des habitants du village du retour dans leurs foyers de nos trente prisonniers de guerre et déportés du travail, et la demande unanime de toute la population de fêter leur retour le 30 décembre 1945. Le Conseil s'associe de tout cœur à cette manifestation qui se terminera par un banquet qui leur sera offert."*

Travaux

On commence à songer à reprendre les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux (10 juillet 1946) travaux qui sont décidés le 15 août 1946 (522 224 F), ce qui représente pratiquement un budget annuel, étant d'ailleurs précisé que le résultat de l'exercice 1945 représente un excédent de 344 337 F.

Cependant, lors de la séance suivante, le maire est autorisé à emprunter à la Caisse des dépôts au taux de 3,9 % la dite somme de 522 224 F sur trente ans.

Dans cette même séance, le maire est autorisé à entreprendre d'urgence le remplacement de la pompe du puits communal, *"dont les pannes fréquentes de longue durée ne permettent pas d'assurer convenablement le service de distribution d'eau potable".*

La dépense est évaluée à 440 000 F et un nouvel emprunt est fait auprès du Crédit foncier de France, au taux de 5,25 %.

Les finances de la société de chasse paraissent florissantes, puisque le 2 novembre 1945 elle fait un don de 28 000 F à la commune et ensuite chaque année de 10 000 à 80 000 F.

Baptême des rues Gabriel-Bachet et René-Lefèbvre

C'est le 21 juin 1947 qu'est décidée définitivement l'organisation d'une cérémonie le 6 juillet 1947 *"en l'honneur de nos deux déportés morts, victimes de la cruauté nazie".*

Le même jour, le Conseil décide de rebaptiser la rue brûlée en rue René-Lefèbvre et la rue de Milly en rue Gabriel-Bachet.

Nouvelles élections

En 1947, on reprend le rythme interrompu des élections tous les six ans qui n'avaient pu avoir lieu en 1941.

Maurice Gigot, Jules Chamault, Gabriel Pelletier, Fernand Chamaux et André Chenard remplacent Paul Frégé, Edmond Huguet, Marcel Patron et Marcel Guillory (11 conseillers municipaux au lieu de 10).

Pour la troisième fois, Charles Rapine est élu maire par dix voix sur onze, tandis que Paul Verger reste adjoint.

Dans sa première séance après l'élection, il est décidé de refaire le monument aux morts brisé par la tempête et d'inscrire à côté des douze noms des morts de la guerre 1914-1918, le nom des habitants morts *"au cours de la guerre 1939-1940, Résistance et guerre d'Indochine".*

Don de dictionnaires aux lauréats du certificat d'étude

Le 5 décembre 1947, le maire explique au Conseil municipal que *"depuis 1935, il est offert aux lauréats du certificat d'étude, comme récompense, un dictionnaire. Mais depuis 1941, par suite de la crise de ces livres qui étaient introuvables, le Conseil municipal n'a pu offrir aux enfants le prix qui leur était si utile. Mais cette année il est possible de trouver quinze dictionnaires nécessaires pour récompenser les élèves reçus depuis cette date. Aussi, après avoir délibéré, le Conseil décide d'acheter chez M. Delebrousse, libraire à Nemours, quinze dictionnaires au prix de 450 F l'un".* (1)

Installation du téléphone à la mairie

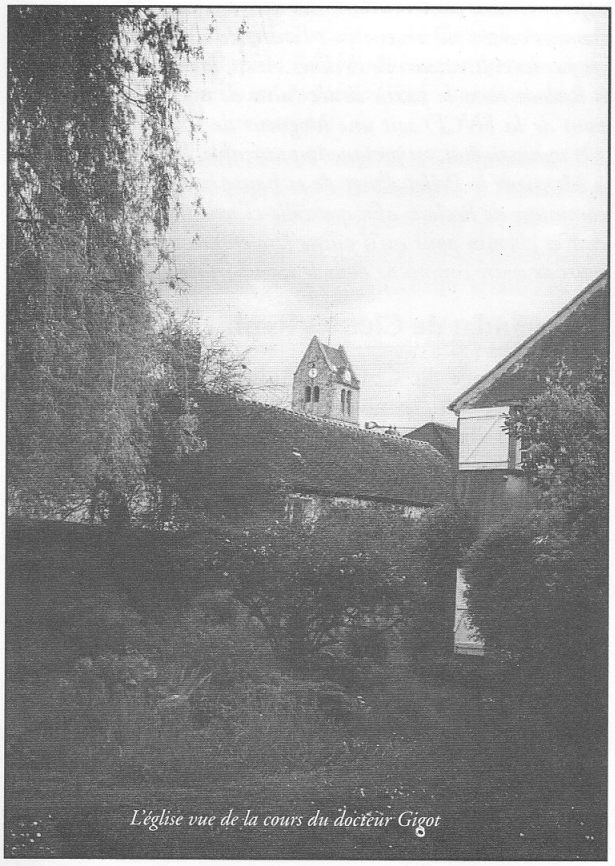
Le 21 janvier 1947, le maire expose au Conseil *"qu'en raison des complications du service administratif, il est nécessaire de téléphoner à chaque instant, et de ce fait faire appel à la volonté des abonnés de la commune".*

Aussi, le Conseil *"considérant que la commune étant une des plus importantes du canton, et étant la seule à ne pas avoir le téléphone à la mairie, décide de le faire installer,"* et dans la foulée, alloue au percepteur une indemnité de 500 F pour l'année 1948 pour téléphoner à la mairie !!!

Emprunt pour la réfection des chemins vicinaux

Le 5 mai 1948, le Conseil autorise le maire à emprunter 1 000 000 F au taux de 5,60 % sur quinze ans, pour la réfection des chemins vicinaux (8,887 km).

De même, l'emprunt de 440 000 F pour la réfection de la pompe communale est définitivement voté.



L'église vue de la cours du docteur Gigot

Apparition du sport :

Le Conseil, considérant que la société intercommunale a un besoin urgent d'argent pour établir un terrain de sport, accorde une subvention de 3 000 F.

Le même jour, le Conseil constatant *"que la commune n'a plus de police depuis très longtemps"* nomme Roger Chamaux garde champêtre et cantonnier communal, moyennant un traitement mensuel de 12 000 F.

Dans sa séance du 29 septembre 1948, le Conseil double le prix de l'eau (12 F le m^3 au lieu de 6) et par la suite, dans sa séance du 1er février 1949 elle l'évalue à 20,50 F le m^3.

Enfin, elle revote la demande d'emprunt à hauteur de 1 000 000 F pour les chemins vicinaux, la préfecture ayant égaré la précédente demande.

Voyage des enfants des écoles :

Le Maire expose au Conseil *"que chaque année à l'occasion de la fête nationale du 14-Juillet, il était distribué des jouets aux enfants des écoles. Que cette dépense avait été en 1948 de 9 000 F, qu'il est de plus en plus difficile de trouver des jouets à un prix abordable, que les enfants par l'intermédiaire de leur maître ont fait savoir qu'au lieu de recevoir un jouet, ils préféraient effectuer un voyage d'étude dans la région parisienne. Aussi le Conseil décide d'allouer une somme de 9 000 F pour ce voyage".* Quelle génération studieuse !

Élection d'un nouvel adjoint

Le 24 décembre 1949, André Chenard est désigné comme adjoint en remplacement de Paul Verger, décédé.

Le même jour, on reparle du fameux appariteur, Julien Cornet (voir numéro précédent).

En effet, le Maire fait savoir au Conseil municipal que *"M. Julien Cornet, appariteur âgé de 81 ans, ne peut en raison de son âge être employé en qualité d'appariteur, mais considérant qu'il peut encore rendre de grands services au point de vue communal pour la question des eaux, le Conseil considérant ses grandes capacités pour ce travail, décide de l'employer comme journalier préposé au service des eaux, avec appointements de 50 F de l'heure".* La retraite à 60 ans est loin !

Le même jour, Édouard Certain en compétition avec Marius David, est nommé secrétaire de mairie, poste qu'il va occuper jusqu'à 1965.

Manœuvres cantonales de pompes à incendie

Le 11 février 1950, il est demandé par l'officier commandant le corps des sapeurs pompiers de Villiers-sous-Grez *"que la manœuvre cantonale des pompes à incendie des cantons de la Chapelle-la-Reine ait lieu en 1950 à Villiers-sous-Grez".*

Aussi le Conseil considère :

1 – *"que notre commune n'a jamais été choisie jusqu'alors*

2 – *qu'elle a fait l'acquisition d'un portique en 1949 pour le corps communal des sapeurs pompiers et qu'il n'a jamais été inauguré, et par conséquent, pourrait être inauguré à l'occasion de cette manœuvre communale".*

Aussi, le Conseil donne son adhésion complète pour que Villiers-sous-Grez soit désigné en 1950.

Le 16 avril 1950, on voit l'apparition de la carte sociale des

économiquement faibles et dans la séance suivante, il est alloué une somme de 10 000 F au Centre de secours contre l'incendie de la Chapelle-la-Reine, délibération qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'inspecteur des services d'incendie et de secours. (Le Conseil municipal récidive le 4 août 1951 et il n'y a plus d'avis défavorable).

Apparition de la culture... éducative

Le 25 octobre 1950, le Conseil accepte une proposition d'organiser quatre séances par an de *"cinéma éducateur"* qui rendra de grands services aux enfants des écoles, mais au prix de 100 F par élève pris en charge par la municipalité, et cela sera renouvelé pendant de nombreuses années.

Taux de compétence des justices de paix :

Dans sa séance du 5 janvier 1951, le Conseil municipal adopte une délibération type proposée aux conseillers municipaux que l'on ne peut que résumer.

"Le Conseil municipal estimant que le Tribunal de justice de paix est le tribunal le moins onéreux pour les justiciables ; que les campagnes sont de plus en plus désertées ; que les chefs lieux de canton n'ont plus aucune vie administrative ; que les déplacements au chef lieu d'arrondissement où siège le Tribunal civil sont trop souvent longs et coûteux, et peu pratiques, l'intérêt même de tous les justiciables ruraux est que la compétence des justices de paix, soit élevée dans de justes proportions.

Le Conseil municipal, estimant le projet de loi gouvernemental raisonnable, élève à l'unanimité la protestation la plus énergique contre les amendements de MM. Roques et de Moro-Giafferi, réduisant considérablement le taux de compétence en dernier et en premier ressort, et demande instamment pour les raisons ci-dessus données que les chiffres de 35 000 F en dernier ressort et de 90 000 F à charge d'appel soient repris et adoptés rapidement par la commission de la justice."

Achat d'une machine à écrire

Le 19 octobre 1951, la municipalité se dote d'une machine à écrire, ancêtre lointain de l'ordinateur.

Population de Villiers-sous-Grez :

À l'occasion d'une demande d'augmentation de son traitement par M. Certain, qui *"s'acquitte de sa fonction à la satisfaction générale"*, on apprend que le recensement fait état de 447 habitants à Villiers-sous-Grez, mais qu'en réalité, ce chiffre est de plus de 550.

Application de la loi Baranger du 28 septembre 1951

Le 28 mars 1952, le maire *"propose au Conseil municipal, en accord avec M. David, instituteur à Villiers-sous-Grez, d'arrêter comme suit le plan communal susceptible d'être financé dans le cadre des dispositions de la loi du 28 septembre 1951 :*

- *un ciné parlant 16 mm ..... 300 000 F*
- *10 cartes de géographie ..... 15 000 F*
- *un filicoupeur ..... 7 500 F*
- *une radio avec tourne disques ..... 50 000 F*
- *une balance avec poids cuivre ..... 7 500 F*
- *un poids de 2 kg et un de 3 kg ..... 775 F*
- *un baromètre métallique ..... 2 000 F*
- *un ballon de volley ball ..... 3 200 F*
- *un contreplaqué ..... 2 000 F*
- *un tissanova ..... 2 000 F*

soit au total 386 475 F pour lequel il est demandé une subvention à la Caisse scolaire départementale qui, finalement accorde 164 000 F."

Cette subvention est finalement utilisée pour le remplacement des tables et chaises d'école qui sont en très mauvais état.

La subvention pour les frais de voyage des enfants des écoles est portée à 30 000 F. Le 12 août 1952, la municipalité accorde une subvention de 10 000 F à la société des boulistes de Villiers-sous-Grez.

Le 21 novembre 1952, le Conseil municipal renouvelle sa subvention pour l'organisation du circuit de cinéma éducateur.

Le 20 janvier 1953, est arrêtée la liste des emplois permanents à temps complets :
- garde champêtre, Roger Chamaux
- secrétaire de mairie, Édouard Certain
- préposé au service des eaux, Julien Cornet.

Le 20 janvier 1953, le Conseil modifie légèrement la liste du matériel à acheter dans le cadre de la loi Baranger, sans doute pour des raisons budgétaires.

Petit conflit avec la municipalité de Recloses

Après un refus du Maire de Recloses d'entretenir la route de Recloses à Larchant, le Conseil prend une délibération ainsi conçue (le 27 février 1953) : *"La commune de Villiers-sous-Grez, propriétaire d'un bon tiers du terroir de Recloses exploité par les cultivateurs de notre commune, paie la taxe vicinale afférante aux contributions des dits terrains. De ce fait, les sommes versées ne servent qu'à l'entretien des chemins empruntés par les cultivateurs de Recloses. Aussi, le chemin de Larchant à Recloses dans la partie située (suite de notre terroir jusqu'au pont de la SNCF) soit une longueur de 950 mètres étant en très mauvais état, est presque impraticable, le Conseil demande à Monsieur le Préfet d'user de sa haute influence auprès de la commune de Recloses afin que celle-ci remette partiellement en état ce chemin pour qu'il puisse être emprunté par les cultivateurs de notre commune pour le transport de leurs récoltes".*

4e mandat de Charles Rapine

Dans sa séance du 7 mai 1953, les six anciens conseillers municipaux et les six nouveaux (voir tableau publié dans le PT n° 12) élisent pour la quatrième fois Charles Rapine comme maire et élisent Maurice Gigot comme adjoint.

Lors du conseil municipal suivant, il est décidé d'acheter une sirène d'incendie, pour remplacer les clairons de la compagnie des sapeurs pompiers et le même jour, on voit percer le premier souci de préserver l'environnement, le Conseil décidant de *"faire procéder à l'enlèvement des ordures ménagères (vaisselle cassée, boîtes de conserve) et au nettoyage du village tous les quinze jours."*

Rythmes scolaires

Le 20 juin 1953, le maire fait part au Conseil de la note transmise par le secrétaire général du syndicat national des

instituteurs et à la suite, le Conseil :

– *considère :*
  – *"que la multiplication des jours de congé extraordinaires désorganise la vie et le travail scolaire ;*
  – *que les reports de classe et ponts rompent avec la nécessité pédagogique et avec la légalité ;*
  – *que la modification des dates de vacances bouleverse tous les examens, perturbe le fonctionnement des colonies de vacances, supprime la célébration de la fête nationale du 14-Juillet par les élèves des écoles publiques et détruit la simultanéité des vacances selon les enseignements et les départements,*
– *regrette que des modifications aussi importantes aient pu être apportées sans consultation des assemblées élues, des représentants des familles, des autorités universitaires et académiques, du personnel enseignant, etc. sans publication des résultats des expériences précédentes ;*
– *demande que la réorganisation de l'année scolaire soit faite en tenant compte des intérêts pédagogiques, sanitaires, sociaux, après consultation des assemblées représentatives intéressées en tenant compte de toutes les répercutions scolaires, familiales et sociales."*

Le 1er août 1953, le Conseil considérant que les commerçants qui viennent de l'extérieur vendre de porte à porte aux habitants font du tort à ceux du pays, décide d'instituer une taxe de colportage de 200 F par commerçant et par jour de passage.

Le 8 août 1953, Robert Gauchet est élu garde champêtre en remplacement de Roger Chamaux, gravement malade et est *"embauché à titre de journalier pour exercer les fonctions de garde champêtre"*, mais il démissionne et est remplacé le 17 février 1954 par Roland Pelletier, remplacé lui-même le 31 mars 1954 par Raymond Purseigle.

Où l'on reparle du sport

À l'initiative de M. David, instituteur, le Conseil demande au maire, Charles Rapine *"d'abandonner le terrain d'une contenance de 50 ares situé à côté de l'école, appartenant à sa famille"*, ce que le maire accepte.

De même, sur demande de M. David, décidément très actif, le Conseil décide d'employer les crédits Baranger *"à l'installation d'un portique et à l'achat d'un électrophone pour les enfants"*.

Le 20 janvier 1954, on achète au nouveau garde champêtre un képi, une paire de jumelles et un appareil à battre le tambour (2).

Le 24 mars 1954, pour satisfaire aux exigences légales, la commune achète à Jean-Louis Garban *"une vieille maison propre à la démolition, située en bordure du chemin départemental n° 63 pour construire une citerne"*.

Sécurité

Le même jour, le Conseil fait refaire le treillage du pilône des pompiers *"pour empêcher aux enfants de jouer dedans"* et fait apposer des pancartes sur le rocher Saint-Étienne… plusieurs rochers s'étant écroulés.

Le 27 mai 1954, le Conseil continue d'approuver le "circuit du cinéma éducateur pour les enfants des écoles" et approuve le versement de 70 F par élève (60 élèves à l'époque).

Une nouvelle fois et le 15 août 1954 ! le Conseil subventionne les sociétés locales pour la fête patronale de septembre (la société des boulistes, manège de chevaux de bois, entrepreneurs de bal).

Les nouvelles plaques de rue

Le même jour, le maire fait part au Conseil du souhait de l'administration postale de faire apposer des plaques émaillées au coin des rues principales *"étant donné que dans le village, il y a plusieurs familles portant le même nom"* le nombre de plaques nécessaires est évalué à 4… ce qui paraît assez insuffisant.

Par la suite, le 27 octobre 1956, on commande quatre plaques indicatives sur les chemins vicinaux.

La mare, une fois de plus

Le maire expose au Conseil *"que la mare communale n'absorbe plus l'eau, étant pleine de terre et de vase lorsque surviennent les orages ou de fortes pluies, l'eau se déverse dans les champs aux alentours, nuisant ainsi aux récoltes"*. Il est donc décidé de la curer.

Le 12 décembre 1954, le Conseil prend en charge, comme d'habitude, le branchement électrique pour la fête patronale, aux motifs que *"si ces dépenses étaient laissées à la charge des forains, ceux-ci étant donné le peu de recettes qu'ils font dans nos villages, seraient susceptibles de ne plus venir"*.

Le même jour, il est décidé une distribution de lait sucré aux enfants des écoles, ce qui nous permet d'apprendre qu'il y a 46 enfants de 6 à 11 ans sur les 65 fréquentant l'école.

Mémorial de la déportation de Struthof

Le 2 janvier 1955, le Conseil vote une subvention pour l'édification d'un mémorial de la déportation à Struthof, en considérant *"que ce monument doit devenir celui de la reconnaissance et de la piété de la nation française, et est dédiée à l'ensemble des déportés de la Résistance"*.

Environnement

Le même jour, un deuxième pas est fait vers l'enlèvement des ordures ménagères, le Conseil considérant *"que ces ordures ménagères sont toujours déposées par les mêmes personnes, propriétaires ou locataires de maisons, mais n'ayant pas de terrain pour enfouir les dites ordures et qu'il est donc nécessaire qu'un service municipal les en débarrasse, sinon elles seraient jetées auprès du village, au grand détriment de la santé publique"*. Aussi, il est voté une taxe spéciale, dite d'enlèvement des ordures, qui est *"instituée et supportée par les personnes déposant ces ordures"*.

Comme il était à prévoir, cette délibération concernant l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue sur certains habitants ne peut être maintenue et le Conseil lui-même demande au préfet de l'annuler…

De même, il demande l'annulation de la délibération concernant la distribution de lait aux enfants des écoles, devant les difficultés rencontrées pour la mise en application.

1re apparition de la réglementation de la vitesse

Toujours le même jour, le Conseil municipal *"étant donné l'accroissement de la circulation des voitures automobiles, et les vitesses exagérées avec lesquelles certains véhicules traversent le village, risquant de causer des accidents graves, demande au maire de bien vouloir prendre un arrêté réglementant la vites-*

se des véhicules automobiles soit un maximum de 40 km à l'heure pour les automobiles et de 30 km à l'heure pour les poids lourds".

Suppression des abattements de zones

Dans sa séance du 5 juillet 1955, le Conseil municipal demande la suppression des abattements de zones pour les motifs suivants : *"Considérant que les ouvriers du village où le coût de la vie est aussi élevé que celui des villes, doivent se déplacer tous les jours pour leur travail et pour tout ce dont ils peuvent avoir besoin, en dehors de l'alimentation, qu'ils ont en plus le souci lorsque leurs enfants quittent l'école communale de les mettre au loin en pension ou en apprentissage pour leur faire apprendre un métier, et pour cela non seulement touchent un salaire moindre, mais touchent aussi les allocations familiales diminuées dans les mêmes proportions".*

Le 18 octobre 1955, le Conseil, *"en présence du géomètre chargé des opérations du remembrement des nouveaux chemins créés dans le périmètre de la zone remembrée, approuve le projet des chemins établi au cours du remembrement, mais décide qu'aucun de ces nouveaux chemins ne sera reconnu par la commune, et ils resteront à la charge de l'Association foncière de la commune de Villiers-sous-Grez".*

En 1956, de nombreuses subventions sont votées pour les journées des paralysés, de l'enfance et la lutte contre le cancer.

Évocation de la guerre d'Algérie

L'actualité fait une fois de plus apparition au Conseil et celui-ci *"considérant la situation actuelle pour ces jeunes appelés ou rappelés de la commune pour servir en Afrique du Nord, décide de voter une subvention de 15 000 F et d'organiser une collecte le jour du 14 juillet au profit des familles des soldats".*

Un premier plan d'amélioration du carrefour CD 63 CVO Villiers à Recloses est adopté par le Conseil le 4 février 1957.

Fête du 8 mai

Le Conseil décide le 23 avril 1957 de *"procéder vers midi à un dépôt de gerbe au monument aux morts et aux plaques commémoratives ainsi qu'il est fait chaque année".* C'est la première allusion à cette commémoration qui existe encore de nos jours.

Environnement toujours !

Le maire expose le 29 juin 1957 que *"le ramassage des ordures ménagères, qui avait lieu tous les quinze jours en employant un cheval et un tombereau appartenant à des cultivateurs du village, ne pouvait continuer à s'effectuer dans les mêmes conditions, le tombereau n'étant plus disponible".*

Le Conseil, considérant qu'il devenait impossible de trouver à la fois un cheval et un tombereau disponible pour le jour du ramassage (tous les quinze jours) et que d'autre part le travail serait effectué beaucoup plus rapidement avec un tracteur, accepte la proposition de M. Lanery, artisan du village.

Extension de l'agglomération

Le 2 novembre 1957, le maire expose que *"beaucoup de terrains sont vendus aux extrémités du village par les propriétaires de Villiers-sous-Grez à des acquéreurs qui, ne pouvant trouver de logement dans la région parisienne ou à des prix exorbitants, trouvent dans notre commune des terrains qui leur conviennent à des prix abordables, pour construire.*

Le Conseil considérant que ces terrains se trouvant actuellement en dehors de l'agglomération, il est nécessaire de demander l'extension du périmètre du village, d'une façon assez large, notamment en première urgence sur CV 0 n° 9 de Villiers à Larchant, chemin possédant toute viabilité (eau, électricité) et pour lequel les dossiers de demande de permis de construire sont en cours.

Dans ce secteur, il serait nécessaire que la limite soit portée jusqu'à la parcelle boisée appartenant à la commune, c'est-à-dire jusqu'à la parcelle cadastrale section J n° 22-15 incluse, au lieu-dit la Croix-Saint-Jacques".

Il s'agit là des prémices du développement de notre commune qui va doubler à partir de la fin des années cinquante par le double phénomène des résidences secondaires et du souci, non encore écologique, des citadins de se loger en grande périphérie.

Il convient de rappeler qu'à cette époque le plan d'occupation des sols (POS) n'existait pas et l'on parlait du périmètre d'agglomération de ville ou village.

Récidivant dans sa position d'ouverture, le Conseil municipal dans sa séance du 31 janvier 1958, considère *"qu'il est de l'intérêt de la commune que tous ceux qui veulent construire puissent le faire dans l'agglomération, et propose au préfet un plan indiquant les nouvelles limites de cette agglomération, du fait :*

- *que le CD n° 63 possède la viabilité (eau - électricité) jusqu'aux maisons du Briller ;*
- *que la même viabilité existe sur la CD n° 104, côté nord, jusqu'à la maison de M. Fanichet et pourrait être prolongée par la suite après cette maison si cela était nécessaire".*

Subvention aux sinistrés

Le 24 octobre 1958, le Conseil municipal manifeste une fois de plus son esprit de solidarité (comme précédemment aux sinistrés du séisme d'Orléansville ou des inondations de Seine-et-Marne) en votant une subvention de 20 000 F pour les sinistrés du Gard, à la suite d'inondations survenues brutalement dans ce département.

Les adieux de Charles Rapine, *recordman* des maires du XX^e^ siècle

Le 23 janvier 1959, Charles Rapine préside le dernier Conseil municipal du plus *"long règne d'un maire de Villiers-sous-Grez au XX^e^ siècle".*

Les lecteurs comprendront à la lecture du numéro précédent du *Plume-Tambour* et du présent numéro, que les deux périodes ont été différentes et ont reflété à l'échelon de notre village, les vicissitudes politiques et sociales de notre pays.

La fin de ces années d'entre deux guerres que l'on peut qualifier de *drôle de paix* avant la *drôle de guerre* et la *triste occupation* a correspondu à une période de démobilisation des esprits dans un premier temps, et de résurrection à la fin de la période.

Et puis, ces quinze années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale sont celles où notre village, comme le reste de la France, commence à entrer dans les fameuses trente glorieuses, époque où la sirène fait place au clairon des pompiers, la machine à écrire et le téléphone remplacent la plume d'oie et le message porté à la main. On voit apparaître

les balbutiements de la protection de l'environnement et de l'écologie. Un matériel plus moderne est installé dans les écoles, les élèves commençant à avoir la possibilité de faire du sport et des voyages d'études. En fin de période, l'exode vers les grandes villes est partiellement compensé par une installation dans nos villages, des citadins frappés par les premières atteintes de la pollution.

Le règne éphémère du Docteur Maurice Gigot

Grand chamboulement aux élections de 1959 qui ajoute au traditionnel clivage du village, la dimension politique nationale : le retour du général de Gaulle et l'avènement de la Ve République.

Six nouveaux venus : Raymond Champion, Jean-Louis Garban, Jean Res, Marius David, Michel Bachet et Henri Amiot vont procéder à l'élection d'un nouveau maire, avec les cinq anciens, Marcel Fleureau qui débute son quatrième mandat, Maurice Gigot, Gabriel Pelletier, Fernand Chamaux (3e mandat) et Georges Lanery, (2e mandat).

Une élection très dure dont les anciens du village ont gardé le souvenir et sur laquelle nous nous garderons de prendre parti, permet au Docteur Maurice Gigot, dentiste du village, d'être élu par six voix contre quatre voix à Jean-Louis Garban et une voix à Jean Res. L'adjoint est Marcel Fleureau qui obtient six voix.

La mandature du docteur Maurice Gigot est très brève, puisque, s'il signe les convocations pour les réunions du 28 mars et du 5 avril 1959, il tombe malade et n'y assiste pas, non plus qu'aux réunions des 11 et 25 avril, et naturellement à celle du 23 mai 1959 avant laquelle il a démissionné et où Jean-Louis Garban va être élu maire par six voix contre deux à Marcel Fleureau… qui va rester adjoint de J.-L. Garban.

Les quatre séances des 28 mars, 5 avril, 11 avril et 25 avril, vont être présidées par l'adjoint Marcel Fleureau qui aura, semble-t-il fort à faire pour se faire élire délégué pour l'élection du Sénat et pour faire élire comme suppléants : Fernand Chamaux, Gabriel Pelletier et Georges Lanery.

La séance du 11 avril est houleuse, Jean-Louis Garban posant des questions sur la titularisation d'Édouard Certain comme secrétaire de mairie, sur les frais d'aménagement de la remorque de M. Lanery, conseiller municipal, sur la politique de l'ancienne municipalité de refuser quasi systématiquement d'accorder des concessions à ceux qui le demandent.

Le 25 avril, de même, Marcel Fleureau est interpellé sur le financement des travaux d'étaiement de la voûte de l'église, sur le problème d'enlèvement des ordures ménagères, sur celui du secrétaire de mairie, sur le nettoyage de l'extérieur du cimetière, sur le nettoyage des trottoirs de la commune.

C'est ainsi que commence l'ère de Jean-Louis Garban.

Jean-Paul Clément

(1) Il serait intéressant d'enquêter sur le sort de ces quinze dictionnaires auprès des quinze lauréats nés dans les années trente !

(2) Cet appareil existe toujours en mairie, et notre maire actuel avait souhaité au début de son mandat, le remettre en état, mais, semble-t-il, en vain.

Les acteurs du village : un printemps exceptionnel

Notre rubrique était destinée à l'origine à recenser les activités économiques et culturelles qui nourrissent la trame de notre village, en aidant les lecteurs à connaître un peu plus ceux qui sont des maîtres d'œuvre de ces activités : les acteurs du village.

Bien que nous ayons déjà parlé de la plupart de ceux qui animent Villiers-sous-Grez, il m'a paru indispensable de souligner ce qui s'est passé d'exceptionnel durant ce printemps.

Festival de théâtre amateur

C'est d'abord le festival de théâtre amateur qui s'est déroulé du 9 au 11 avril sur trois communes (Nemours, Recloses et Villiers-sous-Grez) et qui a été organisé par *Expressions libres*. Réunir six compagnies théâtrales (dont le Théâtre du Grabuge, anciennement Atelier-Théâtre de Villiers-sous-Grez), en choisissant un répertoire varié, organiser matériellement les répétitions et les représentations, n'est pas une mince affaire, et fut remarquablement orchestré, même si l'on peut regretter avec Yves Le Chevalier une insuffisance de public : ce sera pour la prochaine fois !

Théâtre de Grabuge

On peut dire que l'Atelier théâtre réussit sa mue et est devenu une véritable compagnie théâtrale amateur.

Citer quelques-uns des acteurs serait injuste pour les autres, même si l'on est très admiratif devant la prestation du balayeur municipal.

Extraordinaire 1er mai

Quel est le village de Seine-et-Marne ou même de France qui, le matin, peut mobiliser son Amicale pour recevoir 200 coureurs cyclistes et organiser *la Populaire*, et le soir, participer à la réalisation d'un exceptionnel concert ?

Laurence et Bernard Leroy ont joué et fait jouer à leurs élèves dans l'église Saint-Étienne de Villiers-sous-Grez deux concertos pour trois pianos et un concerto pour quatre pianos de Jean-Sébastien Bach.

Ensuite, ce fut un moment d'intense émotion que d'entendre le *Magnificat* de Vivaldi, chanté par la chorale des enfants des *Envahiss'notes* et la chorale des adultes *À travers chants*, accompagnés par l'ensemble instrumental composé de cinq violoncellistes, ainsi que deux violonistes.

Que tous les acteurs de ce printemps exceptionnel soient remerciés pour les joies qu'ils nous ont données avec bien sûr une mention spéciale pour Laurence et Bernard Leroy qui en dix ans ont créé deux chorales de haut niveau, ainsi que pour Isa Mercure et Gilles Guillot qui font progresser à chaque représentation les comédiens du village.

Sans oublier l'*Amicale villaronne*, qui organise et anime ces manifestations, ainsi qu'*Expressions libres*, nouveau venu dans notre paysage culturel qui, pour un coup d'essai, a réussi un coup de maître !

J.-P. C.

Expressions libres : festival de théâtre amateur des 9, 10 et 11 avril

Du pire au meilleur

Le pire, c'est l'absence de public et il a cruellement manqué à la matinée du samedi 10 et durant toute la durée du festival dans la salle de Nemours. Cela s'explique par une programmation un peu tardive dans la saison, par un des premiers samedi printanier qui invite plus au jardinage qu'au théâtre, et pour Nemours, par une salle mal située, peu connue des Nemouriens eux-mêmes et par une date déjà prise pour un événement géré par une municipalité peu encline à en favoriser un autre. Résultat : deux spectacles annulés et un autre transféré de Nemours à Villiers. Le hasard ayant mal fait les choses, les deux représentations annulées étaient celles de Ramdam company. Cette troupe n'a pas eu l'occasion de s'exprimer lors du festival mais, d'un commun accord, tout sera tenté pour qu'elle se produise bientôt dans la région de Villiers-sous-Grez.

La compagnie d'Évry : Léonce ou la raison d'État.



Le meilleur, c'est d'abord la qualité des troupes et des acteurs qui se sont produits. Le Théâtre du Grabuge (Villiers) ouvrait le feu avec succès devant une belle salle à Recloses puis, le lendemain, devant moins de monde à Nemours. À Villiers, c'est la Compagnie des trois coups qui inaugurait le festival. Elle s'est produite ensuite à Nemours, battant le record des entrées dans cette salle, grâce au renfort d'amis appelés à assister à la dernière de *la Culotte* de J. Anouilh. L'absence d'une comédienne qui, nous l'espérons, s'est bien remise depuis, a obligé l'*Atelier théâtre* de Grez-sur-Loing à travailler d'arrache-pied pour produire son florilège de textes baptisés *Tout se complique…* rien n'est simple. Un travail qui a payé, en témoigne la satisfaction des publics de Villiers et de Recloses. Enfin, et c'est un peu le sens qu'*Expressions libres* veut donner à ses manifestations, le dernier jour à Villiers, se sont succèdés sur scène, sans autre interruption que la mise en place du plateau, la *Compagnie du Loing* et la *Compagnie d'Évry* qui s'étaient déjà produites à Recloses. Un symbole car la qualité étant au rendez-vous, le public nombreux a apprécié avec un même bonheur un spectacle entièrement musical, riche en couleur, très remuant et plein de bonne humeur comme Souvenirs twist et un spectacle beaucoup plus dépouillé, poétique, sorte de fable intemporelle comme Léonce ou la raison d'état.

Le meilleur, c'est aussi l'excellente ambiance qui a régné entre le public, les troupes et les organisateurs. Dans cet esprit, la soirée choucroute du samedi a permis aux troupes et aux bénévoles de l'organisation de mieux faire connaissance. Le meilleur, ce sont les acteurs qui étaient venus en sachant qu'ils allaient essuyer les plâtres d'une première et qui ont joué le jeu, soutenant même le moral des organisateurs aux moments les plus difficiles.

Enfin dans le meilleur, il faut mettre l'accueil et l'équipement des salles qui ont permis aux acteurs de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles soulignant ainsi l'importance du travail de tous les bénévoles qui ont contribué au succès et au bon déroulement de ce premier festival.

Le meilleur doit être conservé, mais le pire incite à la réflexion et doit imposer des changements dans le déroulement du prochain festival, sans doute en 2001.

Yves Lechevallier

La Compagnie du Loing : Souvenirs twist.



Atelier théâtre de Grez-sur-Loing : Tout se complique… rien n'est simple.



Charivari

Festivités des 13 et 14 juillet à Recloses

Le 13 juillet à Recloses, l'association Charivari vous propose un dîner-spectacle : *Pocahontas, une légende indienne*. Précédant le bal et la retraite aux flambeaux, cette animation vous permettra de regarder les enfants costumés interpréter l'histoire de Pocahontas sur la place des Ormes, tout en vous restaurant. Un petit marché indien vous proposera des produits réalisés par nos *papooses* et pour patienter avant le repas, vous pourrez visiter notre exposition sur quelques aspects de la vie indienne.

Le 14 juillet, toujours à Recloses, la kermesse accueillera des stands de jeux inspirés de l'histoire de Pocahontas et créés par M. et Mme Pret.

Pour tout renseignement ou réservation, téléphoner au 01 64 24 27 79.

le réveillon de l'an 2000 à Villiers

Parmi les diverses animations envisagées par la commission municipale *Festivités an 2000*, l'association Charivari a proposé, pour le réveillon du 31 décembre 1999, d'offrir un spectacle au foyer rural de Villiers, en début de soirée, vers 20 h 30 : une rétrospective des dessins animés de Walt Disney présentée par tous les enfants qui voudront participer à cette représentation.

L'association Charivari disposant d'une cinquantaine de costumes, chaque enfant pourra au cours d'un petit jeu de scène incarner un héros de Disney sur les musiques d'une vingtaine de dessins animés.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à vous faire connaître dès maintenant auprès de M. et Mme Pret (tél. : 01 64 24 27 79) pour que nous puissions avancer l'étude de notre projet.

Si par ailleurs, vous avez des costumes ou déguisements de personnages de Disney que vous pouvez prêter, faites nous le savoir, ils pourraient se révéler utiles pour le spectacle.

Après le *show*, M. et Mme Prêt projettent de vous inviter à l'exposition Disney de *Blanche-Neige à Mulan* et à continuer la soirée avec les autres animations et le repas du réveillon.

M. Pret

Groupe d'intérêt cynégétique Commanderie-77 sud

L'assemblée générale a eu lieu le 16 octobre 1998 en présence d'une douzaine de membres.

Le vote pour le renouvellement du conseil d'administration lors de la réunion du 12 mars 1999 n'a apporté qu'un seul changement : Jean-Claude Loyau, société de chasse de Puiselet/Foljuif, est remplacé par Damien Chardon comme membre du bureau.

Le comptage du grand gibier sur le GIC a été réalisé le 27 mars dernier. Les 130 personnes présentes ont permis de recenser 880 ha en trois parcelles : 280 ha sur Larchant/Puiselet, 280 ha sur la partie domaniale de la Commanderie et 320 ha sur Villiers/Larchant. Il a été observé respectivement sur ces trois zones : 19, 20 et 23 chevreuils, 6 cerfs et biches et 1 sanglier. La densité moyenne est de 7 chevreuils sur 100 ha boisés, un résultat satisfaisant.

Théoriquement, avec les lâchés déjà effectués, nous aurions pu atteindre 8 à 9 chevreuils aux 100 ha mais, entre les accidents divers, avec les automobilistes en particulier et la dispersion qui a été constatée (une chevrette vue à Puiseaux, une autre tuée en battue à Grez-sur-Loing entre le canal et le Loing) cette densité n'a pu être obtenue. Ces animaux étaient bagués comme l'ont été tous ceux lâchés depuis trois ans.

Les responsables du GIC ont décidé de continuer à limiter leurs prélèvements pour aller vers une densité de 10 chevreuils/100 ha.

Ce comptage a été réalisé grâce au concours de la centaine de bénévoles, du personnel de la fédération des chasseurs, de l'ONF mais aussi grâce au très gros travail fourni par les deux forestiers : David Cudrax et André Marchand.

Merci à tous.

Le président : Claude Charpentier

Théâtre du Grabuge

Après Villiers, le Théâtre du Grabuge a également représenté *Débrayage* à Nemours et Recloses dans le cadre du festival de théâtre amateur ainsi qu'au centre culturel de Collégien, organisateur du festival le *Théâtre en mai*. La troupe sera également présente à Guercheville en octobre à la demande des animateurs du *Pré-vert*.

Le prochain spectacle sera *Brèves de comptoirs* de Jean-Marie Gourio dans l'adaptation satirique de Jean-Michel Ribes. Les répétitions, qui ont lieu essentiellement le week-end, débuteront en septembre. Toute personne désireuse de participer aux activités du Théâtre du Grabuge est priée de se faire connaître, si possible avant le 14 juillet au 01 64 24 26 97.

I. Mercure & G. Guillot



Débrayage de Rémi de Vos par le Théâtre du Grabuge
Les 12 et 13 mars, salle comble pour les acteurs villarons : Réjane Leschier, Michel Poulain, Michèle Ferré, Gérard Colas, Marinette Boulleray, Fabrice Granier, Nati Colas, André Orts, Marie Perthuis, Philippe Ferré et Simone Puissacq dans une mise en scène de Isa Mercure et Gilles Guillot. Réussir à nous faire rire ou sourire à propos du chômage et de ses conséquences, belle performance ! "hein, les gars ?"

Tennis-club de Villiers-sous-Grez



La saison 1999-2000 s'est ouverte le premier avril. Le 17 avril, le grand nettoyage de printemps a permis à quelques joueurs, supporters ou amis de remettre en état les installations. Merci encore à la vingtaine de personnes qui ont participé dans la bonne humeur, à ces divers travaux, de façon à rendre les lieux plus agréables.

Les petits de l'école de tennis sous la direction de Jean-Sébastien ont ainsi pu reprendre les cours à Villiers, dans d'excellentes conditions, et vont terminer cette cession de cours par un petit tournoi.

Jean-Sébastien envisage des cours à Villiers, pendant les vacances, les personnes intéressées devront prendre directement contact avec lui.

Un câble de filet en acier tressé de 6 mm, qui se coupe tout seul, une belle nuit, c'est étrange ! Le service entretien s'est activé pour en remettre un nouveau, en espérant que cela ne se renouvellera pas, merci quand même à l'usager de scie à métaux, qui sûrement s'est trompé de cible !!!

Un rappel du montant des cotisations

Avec cette nouvelle saison, chacun doit reprendre sa cotisation, qui sera valable jusqu'au 30 mars 2000.

Pour le moins de 14 ans, c'est 100 F, 200 F pour les 14-18 ans et 350 F pour les plus de dix-huit ans.

Il n'est pas inutile de rappeler que seuls les membres dûment inscrits et à jour de leur cotisation sont autorisés à utiliser les courts.

Nous espérons que tous ceux qui fréquenteront, ces courts sauront respecter cette règle, et ne laisseront pas supporter les frais d'entretien par ceux qui ont l'honnêteté de payer leur cotisation.

Pierre Champion ou Brigitte Pardon sont à votre disposition pour le renouvellement de vos cartes, merci d'avance.

À bientôt sur les courts. Le président : P. CHAMPION

Tribune libre

Et si c'était tous les jours la fête ?

L'arrivée de l'an 2 000 m'a inspiré quelques réflexions. Tout le monde ou presque a envie de fêter l'arrivée de l'an 2 000 en ayant la joie d'assister à des réjouissances exceptionnelles. Moi, je dis que peut-être il faudrait voir notre vie actuelle sous son meilleur jour. Mes ancêtres (arrière-grands-parents) vivaient dans des huttes de charbonniers dans la forêt. Pensons à leur vie : pas d'eau potable, la boue, le froid, la pluie. Ils devaient manger des pommes de terre cuites sous la cendre et en guise de viande, ils avaient les lapins de garenne. L'école était loin, le médecin rechignait à venir avec sa carriole dans les huttes à cause des mauvais chemins. La pharmacie était à 15 km qu'il fallait faire à pied. Les distractions devaient être la chasse et la braconne... Évidemment, il n'y avait ni radio ni télévision, ni voiture, peut-être avaient-ils un vélo. Lorsqu'on pense qu'ils fabriquaient du charbon de bois et qu'ils n'avaient ni douche ni salle de bain, on peut se dire qu'aujourd'hui, c'est la fête d'avoir : la chaleur, l'eau, l'électricité, la télévision, le téléphone, les progrès de la médecine, les transports, les voitures. Alors, ne crachons pas trop sur les progrès et disons-nous que çà, c'est la fête tous les jours.

André SURGET

La hutte des charbonniers.



Ça s'est passé à l'école

Écrivains en herbe, peut-être,
mordus de lecture, plus sûrement !

En mai dernier, les enfants de CE2, CM1 et CM2 des écoles de Recloses et Villiers-sous-Grez ont participé à une classe lecture-écriture au centre les *Armaillis* en Haute-Savoie. Le principal objectif des ateliers organisés dans le cadre de cette classe est de démythifier le livre, de rendre la lecture plus proche, de la présenter comme une pratique naturelle. L'atelier d'écriture a permis aux enfants de créer un ouvrage, *la Tablette mystérieuse*, avec la participation de l'écrivain François Sautereau. M^me^ Fontrel, leur institutrice, raconte :

"Miracle de la naissance d'un livre : les parents du bébé étaient quand même vingt-deux ! Il fallait que chacun ait sa place, sa parole, retrouve dans le texte la trace écrite de son inspiration du moment.

Ceci a été fait sans tricherie et sans démagogie par notre écrivain, François Sautereau.

Un mot appartient à l'un, une expression à l'autre. L'histoire a pris un tournant imprévu grâce à tel et c'est encore un autre qui a écrit la fin.

Mais c'est une histoire qui a été portée de bout en bout par toute la classe.

Bravo aux enfants pour leur enthousiasme et aux adultes pour leur patience."

Vous voulez un petit aperçu ? Alors extrait de *la Tablette mystérieuse* mais auparavant un bref résumé des chapitres précédents : Mikaël, après bien des péripéties, découvre une tablette en argile cuite où sont *"gravées des lignes entièrement composées de points et de traits"*. Il fait alors la connaissance de Tania et…

Chapitre IV : coup de foudre !

– Ces signes sont vraiment étranges, répétait Tania, crispée sur la tablette depuis le décollage. À propos, savez-vous jouer de la musique ?

Mikaël n'écoutait pas. Il admirait l'océan par le hublot.

– Excusez-moi, insista Tania, mais je vous parle.

– Hein ? Quoi ? Pardon ?

– Je vous demande si vous savez jouer de la musique.

– Euh… Bof… J'ai un peu pratiqué la flûte à bec, pourquoi ?

– Parce que ce qui est écrit là, mon cher, ce n'est ni plus ni moins que des notes de musique.

– Vous en êtes sûre ?

– Absolument. Regardez ces points situés à des hauteurs différentes par rapport à la ligne de base. C'est un air. Être capable de l'interpréter apporterait beaucoup à la science.

Ils étaient arrivés depuis trois jours. Les fouilles avançaient à Villiers-Recloses, mais aussi le déchiffrage de la tablette qu'ils entreprenaient le soir, tous les deux.

Les fouilles étaient interdites au public, car elles étaient financées par des capitaux privés. De toute façon personne n'est assez bête pour aller dans les tombeaux en plein milieu de la forêt de Fontainebleau pendant la saison des pluies.

Les archéologues ont même dû arrêter les fouilles deux semaines à cause des inondations. Ils travaillaient dans des carrières de sable.

La belle Tania



Tania logeait avec Mikaël. Tandis que les fouilles continuaient, Mikaël se disait en pensant à Tania qu'il la trouvait pas mal, parce qu'elle était brune, qu'elle avait de beaux yeux marrons, qu'elle était intelligente et très compétente en ce qui concerne l'Égypte. Par ailleurs, ils travaillaient tous les deux en harmonie et il se dit qu'ils pourraient bien se marier. Mais il fallait réfléchir.

Alors, un après-midi, Mikaël arrêta soudain les fouilles et alla demander à Tania si elle voulait bien se marier avec lui. En entendant cela, Tania lui sauta au cou et dit :

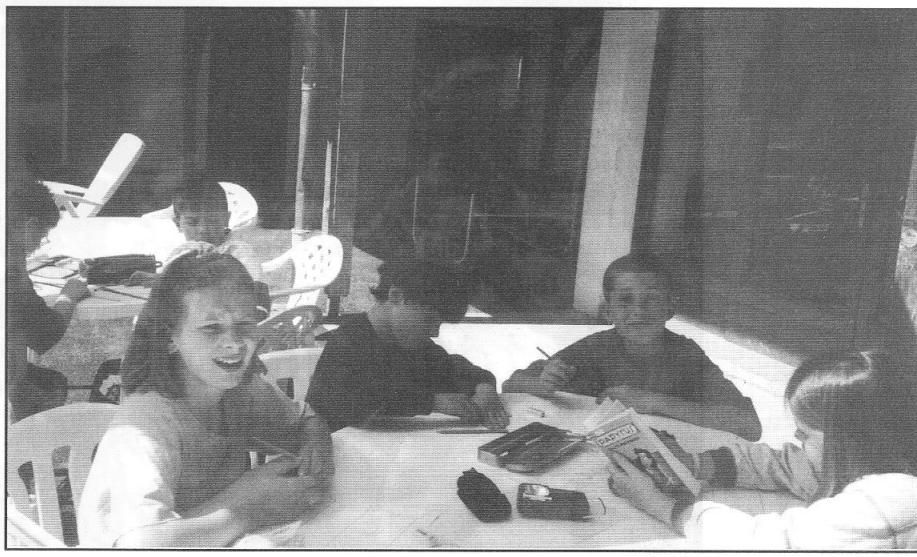
- Oui ! C'est ce que j'attendais depuis longtemps !

Heureux, il répondit :

- Merci !

Alors ils s'embrassèrent. Quelques semaines plus tard ils se marièrent à la cathédrale Notre-Dame.

Nos écoliers à l'œuvre.

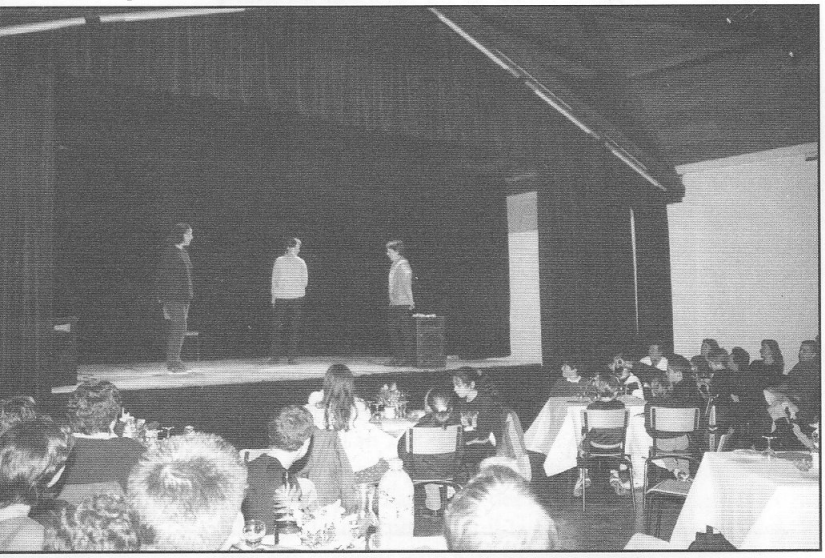


Ça s'est passé un dimanche (par Annie Union)

Le printemps des poètes : un verre avec Prévert

Pour faire écho au *Printemps des poètes*, les membres du *Théâtre du Grabuge* nous ont conviés dimanche 21 mars, à écouter, dire ou chanter Prévert autour d'un apéritif. Vous pouvez d'ores et déjà vous préparer pour l'an prochain : l'édition 2000 du *Printemps des poètes* sera renouvelée du 21 au 28 mars.

Le printemps des poètes.



Les courses cyclistes du 1er mai

Très faible participation des Villarons aux quatre courses populaires qui se sont déroulées à partir de midi : bravo aux quelques enfants qui ont sauvé l'honneur du village ! Faut-il reconduire cette manifestation l'an prochain ou la modifier ? La commission des sports proposera plusieurs solutions au Conseil municipal.

Après l'effort, le réconfort : le pique-nique des deux chorales.



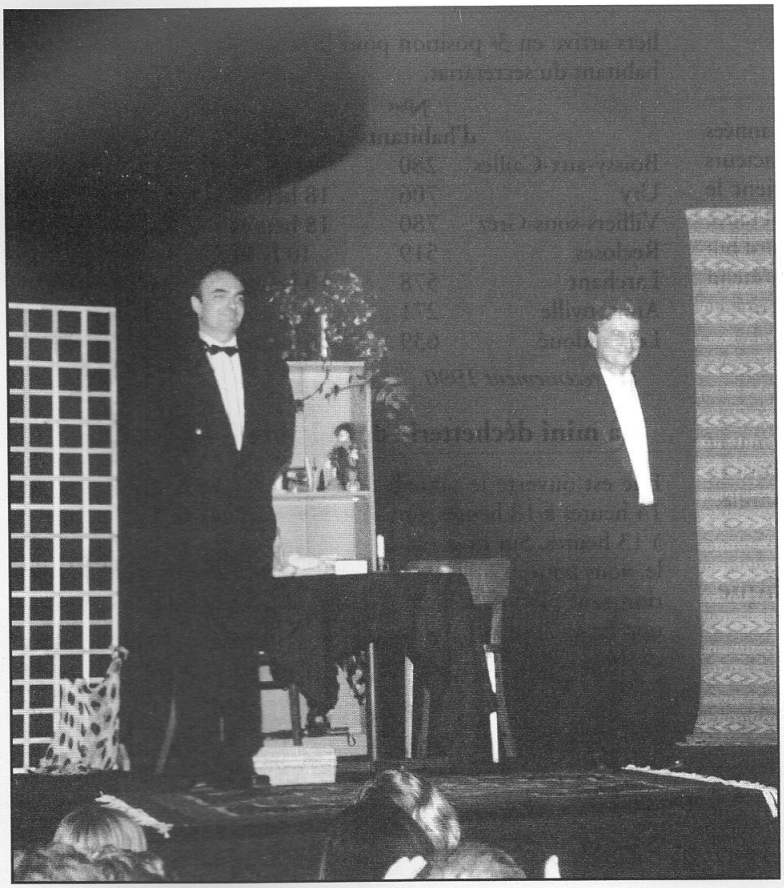
Les Envahiss'notes, À travers chants et l'ensemble instrumental en concert samedi 1er mai

En 1re partie, l'ensemble instrumental composé de sept musiciens et de douze pianistes qui se sont relayés a interprété trois concertos de Bach. Malgré leur jeune âge, ces interprètes nous ont donné de très beaux moments de musique. Pour la seconde partie, les 72 choristes des deux chorales villaronnes étaient accompagnés par l'ensemble instrumental. Vous dire notre bonheur de chanter le *Magnificat* de Vivaldi avec les enfants et l'orchestre ne vous sert pas à grand chose ! Alors, venez nous écouter la prochaine fois ! Ou encore : venez chanter avec nous, surtout si vous avez une voix haute, homme ou femme. Laurence et Bernard Leroy se penchent déjà sur la programmation de notre prochain concert et les répétitions ont lieu le mercredi soir.

Les courses cyclistes du 1er mai.



Les Scènes rurales, dimanche 28 mars : Bernard Avron et Vincent Marieux ont joué La voix du ventre, *pièce où satire et profondeur étaient mêlées avec finesse pour notre plus grand bonheur.* *(voir article page 10)*



L'Amicale villaronne

vous invite à

la promenade

rendez-vous

dimanche 4 juillet
à 9 h 30 au foyer

pour un parcours facile

aux

Béorlots

Fait divers d'autrefois

Publié dans l'*Action républicaine*, journal paru le 22 octobre 1909

Villiers-sous-Grez. Une belle peur.

Le 15 courant, vers 8 heures du matin, M. Jean-Baptiste Michaud, âgé de 64 ans, entrepreneur de maçonnerie à Villiers, conduisait une petite voiture, chargée en sacs de plâtre et suivait, en tenant sa droite, la route principale du pays. Arrivé en face de l'hôtel Plé, il entendit une automobile venant à sa rencontre, du côté de Nemours.

Michaud prétend qu'aussitôt, sans qu'il ait eu le temps de se ranger, cette automobile arriva sur lui, le renversa et une des roues lui passa sur la jambe, l'épaule et sur le côté gauche de la figure.

Le conducteur de cette voiture, M. Goua, mécanicien à Nemours, arrêta immédiatement son véhicule et aida à relever le blessé à qui le docteur Ladroit, de Nemours, a été appelé à donner ses soins. Il en sera quitte pour un repos d'une quinzaine de jours et est assuré contre les accidents à *la Réparatrice*.

Si Michaud n'a pu donner des détails précis sur l'accident dont il a été victime, les époux Adrien Amiot, eux, ont fourni d'intéressants détails.

En effet, depuis qu'il a été victime d'une insolation au mois de juillet, Michaud n'a plus toute sa lucidité d'esprit.

Les témoins l'ont vu, rangé sur le côté droit de la route, laissant assez de place à l'automobile. Effrayé par l'arrivée de cette voiture, Michaud traversa la route pour se garer dans l'entrée d'une cour. Au moment où il allait franchir le trottoir, il buta en avant de l'auto et celle-ci, marchant à une très faible allure, s'arrêta aussitôt, les roues d'avant touchant les brancards de la voiturette de Michaud. Mais celui-ci n'a pas été atteint par les roues de l'auto et s'il porte des blessures, c'est en tombant qu'il se les ait faites.

Relevé évanoui, il a été transporté à l'hôpital

Nos joies, nos peines

Clara Casero est née le 1er avril et demeure 31 rue de la Garenne ; Ludovic Sauvadet a vu le jour le 13 avril et vit des jours paisibles au 14 rue de la Place.

Le 13 avril, Gérard Tintorini est décédé à l'âge de 50 ans ; Fernand Cazes nous a quittés le 17 mai dans sa 86e année.

Bloc-notes *(par Annie Union)*

Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Il a été officiellement créé le 4 mai 1999 après neuf années de réflexion, de concertation et de mobilisation des acteurs locaux. Le *pays des mille clairières et du grès* devient le 37e Parc naturel régional de France, le 3e de l'Ile-de-France et rejoint la grande famille des Parcs qui couvre aujourd'hui plus de 10 % du territoire français. Son territoire s'étend sur les 63 700 hectares de 57 communes (28 en Essonne et 29 en Seine-et-Marne) et compte 63 600 habitants.

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en avril, mai et juin 1983 doivent se faire recenser en juillet 1999. Pour ce faire, se présenter en mairie muni du livret de sa famille.

L'association régionale pour l'enseignement et la recherche scientifique en Champagne-Ardenne (Arers) vous remercie

Tous les Villarons qui viennent déposer leurs bouteilles de verre dans la benne métallique située le long de la station d'épuration (et non le conteneur vert de l'éco-point) ont contribué à financer la recherche contre le cancer pour un très modeste montant il est vrai (350 F) mais, ajouté au montant des autres communes du département, c'est un financement de 40 733 F qui a été ainsi réuni. Le tonnage collecté à Villiers reste sensiblement le même depuis trois ans et se situe aux environs de 26 tonnes. Pourrions-nous progresser cette année en déposant tous nos déchets de verre dans cette benne qui finance la recherche plutôt que dans le conteneur vert de l'éco-point dont l'enlèvement est facturé à la commune ?

Durée d'ouverture hebdomadaire de notre secrétariat de mairie

Mylène Swierczewski qui aide Mme Virmout au secrétariat s'est livrée à une petite enquête auprès de quelques communes voisines avant que le Conseil municipal ne décide de revenir aux horaires d'ouverture qui avaient cours auparavant. Parmi les communes citées, Villiers arrive en 3e position pour le temps d'ouverture par habitant du secrétariat.

	Nbre d'habitants(1)	Durée hebdom.	Temps en mn/habitant
Boissy-aux-Cailles	280	8 heures	1,714
Ury	706	18 heures	1,530
Villiers-sous-Grez	780	18 heures	1,385
Recloses	519	10 h 30	1,214
Larchant	578	10 heures	1,038
Amponville	271	4 heures	0,886
Le Vaudoué	639	6 heures	0,563

(1) recensement 1990

La mini déchetterie de St-Pierre lès-Nemours

Elle est ouverte le samedi de 9 heures à 13 h 30 et de 14 heures à 18 heures ainsi que le dimanche de 9 heures à 13 heures. Sur présentation d'un justificatif de domicile, vous pourrez y déposer les gravats (déchets de démolition sauf plâtres et bois), la ferraille (métaux ferreux et non ferreux) et le tout-venant (tous les déchets non valorisables et non toxiques : objets encombrants, plâtres, bois...). Le plus simple pour s'y rendre est de prendre la route du nouveau pont sur le Loing et tourner à la 3e à droite au 1er rond point. Des personnes très aimables vous indiqueront où déposer vos déchets.

Agenda

Municipal

28 juin	Conseil municipal à 20 h 30

Pratique

19 juin	Kangourou à St-Pierre, clos Saint-Jean, 10 h 45 à 13 h
26 juin	Kangourou à Nemours, Ch.-de-Mars, 10 h 45 à 13 h
17 juillet	Kangourou à Saint-Pierre, cl. Saint-Jean, 10 h 45 à 13 h
19 juillet	ramassage des Monstres

Récréatif

24 juin	tour du golfe de Larchant	club des Aînés
4 juillet	promenade aux Béorlots	Amicale villaronne
8 juillet	promenade : mare aux Fées	club des Aînés
13/14 juil.	festivités	Amicale et municipalité

Le club Amitié et loisirs des Aînés de Villiers-sous-Grez vous donne rendez-vous au foyer rural
à 11 heures avec le pique-nique jeudi 24 juin pour

le tour du golfe de Larchant

jeudi 8 juillet pour une promenade à

la mare aux Fées